

> ACCORD CONVENTIONNEL

- Accord régional du 3 juillet 2009 sur une protection complémentaire Frais de santé en agriculture pour les salariés de la région **Centre**.
- Accord départemental du 5 juin 2009 pour les salariés des exploitations agricoles de polyculture d'élevages spécialisés ou non, des C.U.M.A et des exploitations de cultures spécialisées du département des **Deux-Sèvres**.
- Accord départemental du 7 octobre 2009 pour les salariés agricoles des exploitations agricoles du **Lot**.
- Accord départemental du 6 novembre 2009 pour les salariés agricoles de **Lot-et-Garonne**.
- Accord départemental du 28 juillet 2009 au profit des salariés agricoles des exploitations de « polyculture-élevage » de la **Manche**.
- Accord départemental du 27 novembre 2009 pour les salariés agricoles des **Pyrénées-Atlantiques**.
- Accord départemental du 16 septembre 2009 pour les salariés agricoles du **Tarn-et-Garonne**.
- Accord départemental du 18 août 2009 pour les salariés des exploitations agricoles et C.U.M.A. de la Vienne et des entreprises de travaux agricoles ruraux et forestiers de la **Vienne** et des **Deux-Sèvres**

J'accepte de recevoir des informations sur les offres, produits et services du groupe Humanis (courrier, téléphone, SMS, MMS, email).

Je joins à mon bulletin les pièces justificatives indiquées. La notice d'information me sera remise par mon employeur.

J'accepte que mon adhésion auprès d'Humanis Prévoyance prenne effet à la date d'effet de l'adhésion indiquée sur le présent bulletin et je reconnais avoir été informé du montant des cotisations dues.

A le

Signature du Participant précédée de la mention "lu et approuvé"